



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation :
27/01/2023

Date d'affichage :
27/01/2023

**OBJET : Révision tarifs de
la salle polyvalente**

L'an deux mille vingt-trois
le trois février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT et LEFEVRE.

Absents : Madame BOUHOURS, Messieurs BARRÉ et PINGUET.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.
Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame MARY.
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
fixe les divers tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2024
comme suit :

- Location de la salle pour les habitants de Nançay : 150.00 €
- Location de la salle pour les personnes extérieures : 250.00 €
- Chauffage pour tous : 55.00 €
- Cuisine pour tous : 40.00 €
- Location pour vin d'honneur et séminaire :
 - o habitants de Nançay : 80.00 €
 - o personnes extérieures : 100.00 €
 - o chauffage pour tous : 30.00 €.
- Location pour les associations : salle gratuite, cuisine : 40.00 €.

Rappel : forfait ménage pour ceux qui ne peuvent pas le faire ou lorsque le ménage n'est pas bien fait : 60.00 €,
et forfait désistement 3 semaines avant la date prévue : 85.00 €.

Fait à Nançay, le 06 février 2023

La secrétaire,

le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 06 février 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :